

L'Atelier, n°3 nov 40 | Définition des ouvriers

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb011_f0562

SourceBoite_011-22-chem | Point de vue ouvrier.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[\[anonyme ou collectif\] L'Atelier : organe des intérêts moraux et matériels des ouvriers](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

n° 3. Nov 40

Définition de ouvrier

"On appelle de nom d'ouvrier cette classe de travailleurs qui sont obligés de louer leurs bras à qui veut le employer". De, on le ~~travaille~~, sans, chef d'industrie : "un ouvrier on le voit à la main d'industriel".

"La classe ouvrière est bien distincte, non seulement de autres classes : distincte par son grand nombre et son extrême pauvreté, distincte surtout par la ruineuse action qu'elle exerce sur son sein. C'est pourquoi elle est si fort réduite ; c'est pourquoi l'on voudrait la diriger, par la réduction de sa part que l'on veut augmenter de production.

Aussi on y a fait une éducation publique réelle ; aussi on a admis qu'on la cherche ou qu'on peut s'y élever mais obtenir. A elle la fonction militaire, nous le voyons ; à elle la fonction de production nous le voyons ; à elle la fonction de production mais la direction, nous la voyons de produits ; à elle on lui a donné, à elle la direction. &

La classe ouvrière est de bien distincte ;

ent de la que l'on dit se multiplier
exclusion, et interdiction de l'écrit, l'écrit,
qu'elle est une chose inférieure, qu'elle n'a ni
capacité ni monnaie.

r 20.